

## Procédure pour les stages recherche

<b>Secteur responsable de l'application :</b>	Vice-décanat aux études médicales prédoctorales Vice décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation
<b>Ce document s'adresse à :</b>	Étudiantes et étudiants du programme de doctorat en médecine

<b>ADOPTION (INSTANCE)</b>	<b>DATE</b> AAAA-MM-JJ	<b>RÉSOLUTION</b> (si applicable)
Comité de programme	2018-04-25	

<b>AMENDEMENTS ET ABROGATIONS</b>	<b>DATE</b> AAAA-MM-JJ	<b>RÉSOLUTION</b> (si applicable)

<b>DATE PRÉVUE DE RÉVISION</b>	2020-03
--------------------------------	---------

<b>HISTORIQUE</b>
-------------------

## Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE	3
2.	OBJECTIFS	3
3.	CHAMP D'APPLICATION	3
4.	DÉFINITIONS	3
5.	OBJECTIFS	3
6.	ÉTAPES	4
7.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	4
7.1	<b>Responsabilité de l'application</b>	<b>4</b>
7.1.1	Vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation	4
7.1.2	Vice-décanat aux études médicales prédoctorales	4
7.2	<b>Responsabilité des intervenantes et intervenants</b>	<b>5</b>
7.2.1	Professeures et professeurs réguliers de la Faculté de médecine et des sciences de la santé	5
7.2.2	Étudiantes et étudiants	5

## 1. MISE EN CONTEXTE

Dans le but de soutenir le développement d'un esprit critique ou scientifique et pour certains d'acquérir éventuellement une solide base en recherche, la Faculté de médecine et des sciences de la santé offre plusieurs opportunités de recherches concomitantes à la formation médicale prédoctorale.

## 2. OBJECTIFS

Le vice-décanat aux études médicales prédoctorales et le vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation ont développé cette procédure afin de faciliter la participation et de baliser les initiatives étudiantes en lien avec les stages de recherche.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

Stages de recherche des étudiantes et étudiant du programme de doctorat en médecine.

## 4. DÉFINITIONS

Les stages de recherche en laboratoire ou de recherche en sciences de la santé doivent avoir lieu sous la supervision d'une professeure ou d'un professeur chercheur de la Faculté de médecine et des sciences de la santé ou dans le cadre d'une collaboration reconnue ou d'une autre faculté de médecine canadienne. La durée minimale d'un stage est de six semaines et doit offrir une expérience de recherche significative qui implique la production d'un rapport de stage ou d'une affiche de présentation scientifique pour tous ceux et celles qui bénéficient de l'octroi de support financier facultaire. Ce rapport ou affiche scientifique comprend usuellement une description du projet de recherche, un déroulement de l'activité de recherche, les résultats, les retombées ainsi que l'atteinte des objectifs attendus.

Les exigences en lien avec l'inscription à l'activité hors programme du doctorat en médecine comprennent la rédaction d'un rapport de stage et travail réflexif et une attestation de stage.

## 5. OBJECTIFS

Ce stage de recherche pour étudiante ou étudiant au doctorat en médecine a comme objectifs :

- d'initier à la démarche scientifique en recherche fondamentale, en recherche en sciences de la santé ou en recherche clinique;
- de développer un esprit critique et scientifique;
- d'offrir la possibilité de participer à une présentation scientifique par affiche ou une présentation orale ou même contribuer à la rédaction d'un article scientifique;
- de bonifier le relevé de notes officiel en obtenant la reconnaissance d'un stage de recherche ou de stages de recherche (1 crédit hors programme/stage);
- d'enrichir le *curriculum vitae*, par le biais de présentations scientifiques et de publications;
- de susciter leur intérêt à poursuivre un cheminement en recherche en s'inscrivant à un M.D.\M. Sc. ou un M.D.\Ph. D.;
- d'amorcer des travaux de recherche pouvant faciliter la réalisation d'un M.D.\M. Sc. ou d'un M.D.\Ph. D. durant leurs études médicales, et ce, dans les délais prescrits;
- d'augmenter les chances d'obtenir un octroi financier facultaire ou d'organismes externes lors d'une inscription à un programme M.D.\M. Sc. ou M.D.\Ph. D.

## 6. ÉTAPES

Pour être éligible au stage de recherche hors programme ou à un octroi financier facultaire, l'étudiante ou l'étudiant doit répondre aux exigences et prérequis suivants :

- avoir réussi un minimum de 40 crédits au programme de doctorat en médecine;
- avoir un dossier exempt de difficultés académiques significatives, notamment avoir réussi toutes ses activités pédagogiques ou avoir moins de deux activités pédagogiques avec des notes de réussite mais avec avis de préoccupations;
- n'avoir aucune reprise d'examen ou activité pédagogique prévue durant l'été où le stage aurait lieu;
- avoir une moyenne cumulative de 3,0/4,3 et plus (cohorte 16-20);
- avoir l'appui de la direction du programme attestant l'absence de difficultés académiques ou de manquement au professionnalisme (cohorte 2017 et suivantes).

## 7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 7.1 Responsabilité de l'application

#### 7.1.1 Vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation

- Participe à l'organisation de la soirée annuelle de la recherche pour le programme de doctorat en médecine.
- Sollicite annuellement les professeures et professeurs intéressés à recevoir des étudiantes ou des étudiants en stage et les incite à proposer des projets de recherche.
- Prépare le répertoire de stages d'été et le diffuse à l'ensemble de la communauté étudiante.
- Gère les demandes d'octrois de support financier en collaboration avec les professeures et professeurs réguliers de la Faculté incluant les sites satellites œuvrant en sciences de la santé ou en sciences et qui accueillent les stagiaires.
- Collabore à la production des attestations de stage d'été avec les professeures ou professeurs chercheurs afin de répondre aux exigences du programme de doctorat en médecine pour l'obtention du crédit hors programme.
- S'assure que le milieu de stage est sécuritaire et que l'environnement est propice aux apprentissages, notamment que l'encadrement des stagiaires est approprié pour leur niveau de formation et respecte les règles d'éthique en recherche.
- Contribue en collaboration avec les professeures et professeurs chercheurs à la diffusion des résultats de la recherche (ex. : présentation à la journée scientifique à la Faculté).

#### 7.1.2 Vice-décanat aux études médicales prédoctorales

- Diffuse de différentes façons les opportunités de stages de recherche auprès de la clientèle étudiante.
- Participe à l'organisation de la soirée annuelle de la recherche.
- Met à jour l'intranet de l'offre de stages d'été hors programme.
- Informe la clientèle étudiante de la date limite d'inscription pour les stages d'été.
- S'assure que les exigences et prérequis sont respectés.

- Informe le vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation des candidatures présentant des dossiers exempts de difficultés académiques significatives ou de manquement au professionnalisme.
- Reçoit les attestations de stage dûment remplies.
- Collige et évalue les travaux réflexifs pour établir la réussite ou non de l'activité pédagogique hors programme au terme du stage d'été.

## 7.2 Responsabilité des intervenantes et intervenants

### 7.2.1 Professeures et professeurs réguliers de la Faculté de médecine et des sciences de la santé

- Informent le vice-décanat aux études supérieures de leur intention d'offrir un stage de recherche.
- Transmettent un résumé du projet de recherche avant la date limite.
- Postulent au concours d'octrois de support financier pour les stages d'été.
- Signent l'attestation de stage dûment remplie par l'étudiante ou l'étudiant.
- Appuient l'étudiante ou l'étudiant dans la production d'une affiche scientifique ou du rapport de recherche.
- S'assurent que le milieu de stage est sécuritaire, que l'environnement est propice aux apprentissages et que l'encadrement des stagiaires est approprié pour leur niveau de formation et respectent les règles d'éthique en recherche.

### 7.2.2 Étudiantes et étudiants

- Consultent le répertoire d'offres de stages d'été de la Faculté disponible au cours du mois de février de chaque année.
- Entreprennent des démarches personnelles auprès de professeures et professeurs réguliers de la Faculté incluant les sites satellites.
- Collaborent avec la professeure ou le professeur de la Faculté au concours d'octrois de support financier pour les stages d'été.
- Entreprennent des démarches personnelles auprès de professeures et professeurs chercheurs dans le cadre d'une collaboration reconnue par la Faculté ou d'une autre faculté de médecine canadienne. Cependant, ces stages ne sont pas éligibles aux octrois de support financier mais peuvent être reconnus par un crédit hors programme.
- Sollicitent l'accord de la direction du programme pour toute autre proposition de stage de recherche hors faculté d'une durée minimale de 4 semaines afin d'être admissibles au crédit hors programme.
- Répondent aux exigences de la *Politique d'octroi de supports financiers pour les stages d'été en recherche* dans le cas de l'obtention d'un octroi de recherche : [usherbrooke.ca/medecine/recherche/stages-dete-de-1er-cycle-en-recherche](http://usherbrooke.ca/medecine/recherche/stages-dete-de-1er-cycle-en-recherche).
- S'inscrivent avant la date limite aux stages d'été de recherche MDA 100, MDA 200 ou MDA 300 d'un crédit hors programme de doctorat en médecine par stage.
- Répondent aux exigences de réussite des activités pédagogiques MDA 100, MDA 200 ou MDA 300 : <https://intranet.med.usherbrooke.ca/etudiants/etudiants-predoc/StagEte/SitePages/Accueil.aspx>.